

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00463
Numéro SIREN : 848 235 909
Nom ou dénomination : 3 ETOILES

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 19031

3 ETOILES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 82 Rue Rayer
44 150 ANCENIS – SAINT GEREON
RCS NANTES 848 235 909

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 3 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, et le trois janvier à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur Christophe LEGER, propriétaire de SOIXANTE DIX ACTIONS

ci 70 actions

Madame Christelle LEGER, propriétaire de TRENTE ACTIONS

ci 30 actions

Les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social.

Monsieur Christophe LEGER préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associée ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions proposées et le rapport du président ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de la Directrice Générale ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et de l'exposé des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer Madame Christelle LEGER demeurant 951 Rue de la Turmelière – Liré – 49 530 OREE D'ANJOU, Directrice Générale de la société SAS 3 ETOILES immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 848 235 909, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Intervenante aux présentes, Madame Christelle LEGER déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*.....

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'exercice de ses fonctions de Directrice Générale, Madame Christelle LEGER est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS 3 ETOILES dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

Cette résolution mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*.....

TROISIEME RESOLUTION

Madame Christelle LEGER est autorisée, en tant que Directrice Générale, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Cette résolution mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*.....

QUATRIEME RESOLUTION

La rémunération annuelle de Madame Christelle LEGER est fixée, au titre de ses fonctions de Directrice Générale, à 6 000 euros par an.

Par ailleurs, Madame Christelle LEGER aura droit au remboursement de ses frais dument justifiés.

Cette résolution mise aux voix, est acceptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Christelle LEGER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions
de directrice générale

Monsieur Christophe LEGER



